

Le GOUVERNEMENT DU CANADA et la COMMUNAUTE EUROPEENNE, ci-après dénommés "parties",

CONSIDERANT les liens traditionnels d'amitié existant entre le Canada et la Communauté européenne ;

CONSIDERANT que, sur la base de leur expérience dans le contexte de l'accord-cadre de coopération commerciale et économique de 1976 entre les Communautés européennes et le Canada, ils ont, afin d'approfondir leur dialogue dans le domaine des normes comme prévu dans la déclaration de 1990 sur les relations CE-Canada, exprimé le désir d'inscrire dans un cadre plus formel leur collaboration concernant la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité ;

CONSIDERANT l'intérêt des parties au renforcement des règles régissant le commerce international libre et sans entrave ;

CONSIDERANT que la reconnaissance mutuelle des essais, des certificats et des marques de conformité améliorera les conditions de leurs échanges ;

RECONNAISSANT l'importance de maintenir leurs normes élevées respectives en matière de santé et de sécurité,